CFMS : Journée Technique Géotechnique et Protection de l'Environnement.

Maîtrise d'œuvre de stockage des déchets

<u>Présentation</u>: La Conception réglementaire et technique des Centres de Stockages de Déchets; enjeux géotechniques.

Nicolas FAVOTTI



SOMMAIRE de la Présentation :

1ère partie - Rappel de la réglementation : procédure et conditions techniques.

2ème partie - Conception de l'ISDND : Le volet géotechnique du projet.

3ème partie - Conception de l'ISDND : Le dimensionnement des ouvrages particuliers.

4ème partie - Cas particulier d'un cadre environnemental renforcé.

La réglementation : Procédure d'Autorisation

- Activité qui est encore mal perçue.
- L'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (déchets ménagers (OM) ou DIB)
 doit répondre à un besoin administratif (Plan Départemental d'Elimination des Déchets),
 et elle doit être approuvée par la D.R.I.R.E. et en Préfecture (Arrêté Préfectoral d'Exploitation).
- Les conditions techniques :
 - 1) **Arrêté Ministériel** du 9/09/97 + les modifications le 31/12/01, le **19/01/06** puis le 18/07/07.
 - 2) Après les études de faisabilité techniques (trafic, géotechnique) et celles réglementaires (Etude d'Impact, étude sanitaire...), un dossier de demande d'Autorisation d'Exploiter (DDAE), support à une enquête publique.
 - 3) A son issue : prescriptions à l'exploitant déclinées au cas du projet : un **Arrêté Préfectoral** d'Autorisation d'Exploiter.



La réglementation : Les conditions techniques pour l'I.S.D.N.D (Arrêté Ministériel)

► Critères géologiques et hydrogéologique de protection

Art.11: « La barrière passive est constituée du terrain naturel en l'état. Le fond de forme du site présente, de haut en bas, une perméabilité inférieure à 1.10-9 m/s sur au moins 1 mètre et inférieure à 1.10-6 m/s sur au moins 5 mètres. Les flancs sont constitués d'une couche minérale d'une perméabilité inférieure à 1.10-9 m/s sur au moins 1 mètre d'épaisseur. »

De plus : dans le cas où les conditions naturelles ne sont pas satisfaites

moyens de protection équivalents (notion d'équivalence de la barrière passive)

pas inférieure à 1 m en fond et à 0,50 m sur les flancs jusqu'à 2 m du fond

Critères d'aménagement

<u>Art.15</u>: Dispositifs pour éviter l'alimentation en eau souterraine des casiers.

Absence de nappe à moins de 5 m. Pas de captage AEP.

Art.13 et 14 : Barrière active et couche de drainage (drains et couche drainante

épaisseur : 0,50 m).

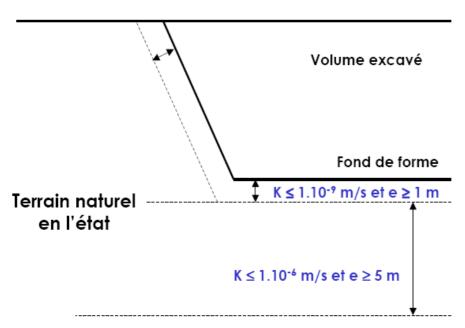
Art.40 : Piézomètres ou puits pour le contrôle des aquifères (3 au moins).

► BUT : protéger les ressources en eaux



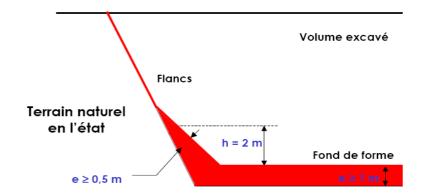
Illustration : barrière passive réglementaire et équivalente

Article 11 - La barrière de sécurité passive est normalement constituée par le substratum du terrain naturel en l'état. Le fond de forme du site qui deit présenter, de haut en bas, une perméabilité inférieure à 1.10-9 m/s sur au moins 1 mètre et inférieure à 1.10-6 m/s sur au moins 5 mètres. Les flancs sont constitués d'une couche minérale d'une perméabilité inférieure à 1.10-9 m/s sur au moins 1 mètre.



Équivalence

Barrière artificielle : en rouge sur le schéma



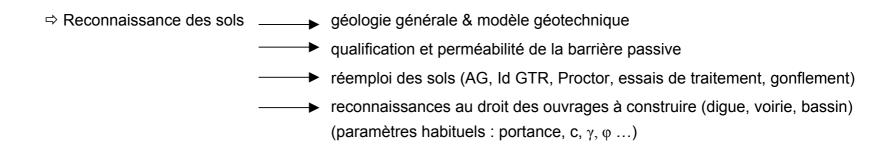
- La réglementation : Les conditions techniques pour l'I.S.D.N.D (Arrêté Ministériel)
 - Art.16: Fossé pour détourner les eaux de ruissellement extérieures au site.
 - Art.17: a) Eaux internes: un réseau de gestion, bassin(s) de contrôle et de rétention avant rejet (milieu naturel, réseau EP unitaire, lagunage...).
 - b) Bonne gestion et mise en place de couverture temporaires sur les zones comblées.
 - Dispositifs de pompage, stockage et traitement des lixiviats.
 - Drainages des gaz dans le cas de déchets biodégradables (fermentation, dégradation MO et production CH4) et brûlage.

La réglementation : Les conditions techniques pour l'I.S.D.N.D (Arrêté Ministériel)

- ► Autres critères : isolement vis-à-vis des tiers mesures paysagères
- Pas de nuisances aux personnes et aux activités voisines (volet sanitaire de l'étude d'impact).
- Distance de propriété de 200 m ou bien garanties d'isolement par conventions foncières.
- Projet paysager du DDAE dès le début de l'exploitation.
- ► Réaménagement final et post-exploitation
- Couverture finale pour limiter des infiltrations dans les déchets (art.47).
- Suivi de drainage et de brûlage des biogaz.
- Suivi du site pendant 30 ans (selon le programme du DDAE) : poursuite des contrôles et du traitement des rejets.



Conception de l'ISDND : Le volet géotechnique du projet.



- ⇒ Reconnaissances hydrogéologiques.
- ⇒ Dimensionnement général : stabilité des déblais et des remblais, géométrie digue, dispositifs géotechniques (tranchée drainante, butée de pied, murs de quai…).
- ⇒ Géotechnique des terrassements et optimisation du vide de fouille.
- ⇒ Vérification de la stabilité des flancs d'un barrière passive en argiles reconstituée.



Illustration : stabilité déblais et remblais (craie)



Illustration: terrassement et vide de fouille (argiles et marnes compactes)





Illustration : réemploi des argiles en barrière passive



Conception de l'ISDND : Le dimensionnement de ses ouvrages particuliers.

- ⇒ Voiries d'accès.
- ⇒ Assainissement de voirie , séparateur d'hydrocarbures.
- ⇒ Drainage et réseaux pour la gestion des ruissellements internes.
- ⇒ Divers ouvrages hydrauliques : bassins (pluvio décennale), chambre de décantation, lagunage et infiltration, seuils et digues filtrantes.

- Conception de l'ISDND : Le dimensionnement de ses ouvrages particuliers.
 - ⇒ Barrière passive minérale et barrière active en géosynthétiques.
 - ⇒ Barrière de drainage : granulométrie, perméabilité, minéralogie et critères d'usure du massif drainant diamètre, dimension des fentes, résistance à la compression du drain fondation des puits de relevage des lixiviats.
 - ⇒ Couverture finale : étanchéité minérale, drainage, stabilité aux interfaces.

Illustration : barrière active, couche de drainage et puits de pompage

Etanchéité du puits de relevage des lixiviats

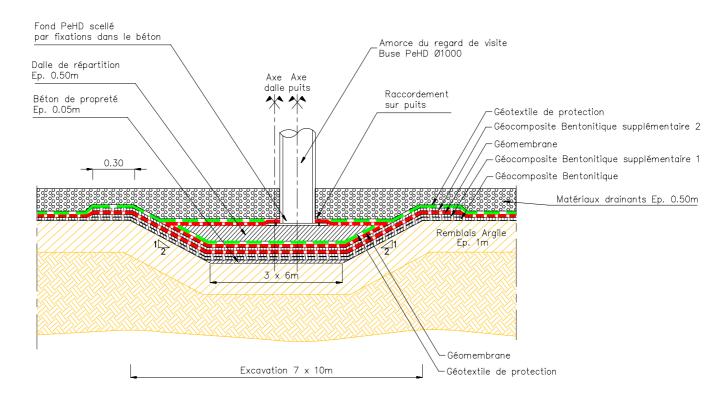


Illustration : bassin de rétention des eaux internes





Illustration : ouvrage hydraulique, décantation





Illustration : barrière drainante et puits des lixiviats





Illustration : couverture finale



CAS PARTICULIER : CADRE ENVIRONNEMENTAL RENFORCE POUR UN NOUVEAU SITE

Biodiversité riche Grands rapaces

Gibiers

Petite faune aquatique rare

- Paysage à préserver
- Sensibilité des utilisateurs : ruraux, chasseurs, spéléologues...
- Obligation de résultat (enjeux économique) → concessions réalisées par le promoteur.

- La procédure réglementaire a duré 3 ans d'Avril 2004 à Janvier 2007.
- OBJECTIF de MISE en SERVICE : FIN 2007.

LE CONTEXTE NATUREL

- Milieu boisé légèrement vallonné siège d'une pâture assez fortement inclinée (5 %) vers deux étangs.
- Zone d'intérêt écologique : deux étangs artificiels, poissons, batraciens et surtout un rongeur aquatique protégé au niveau national (la crossope = musaraigne aquatique).
- Présence d'un gouffre utilisé pour la spéléologie.

- UN FAISCEAU DE CONTRAINTES D'IMPLANTATION
- ET D'EXECUTION POUR LA PRESERVATION DES MILIEUX.

Illustration : Paysage et étangs à préserver



LES ENGAGEMENTS DU PROMOTEUR

- Maintient des deux étangs et des deux axes naturels du drainage dans le projet.
- Travaux hors période de nidification des rapaces.
- Conservation des berges intactes + mise en place de barrières pour protéger les batraciens et crossopes.
- Modelage paysager des stocks et des remblais (à inclure au mouvement de terres),
 végétalisation, écrans végétaux...
- Ralentissement des flux et lagunage des eaux avant rejet au gouffre.

- LES ENGAGEMENTS SONT INTERVENUS DURANT L'ENQUETE PUBLIQUE.
- PAS TOUJOURS PREVUS DANS LE PROJET INITIAL.

La mission de Maîtrise d'œuvre

Préciser les conditions techniques selon :

- Maintient des zones d'intérêt :
 d'où contraintes d'implantation pour la préservation des milieux : berges, étangs,
 thalwegs.
- Pas de lignes droites ou d'angles pour les bassins : conception paysagère aux lignes harmonieuses.
- Géologie et géotechnique particulières : argiles très humides et marnes altérées, marnes compactes du Toarcien (apparentées aux schistes carton sujettes au gonflement et au délitage).
- Gestion des ruissellements sans désordres, phase chantier et phase exploitation.
- Nombreuses fosses de décantation équipée de filtres à paille.
- Ralentissement des flux (pente 5 %) avec des seuils, diguettes filtrantes, enrochements.

 OBJECTIF ECONOMIQUE : obtention du Vide de Fouille quelles que soient les conditions de terrassement.



La Conception réglementaire et techniques des centres de stockage de déchets – Enjeux géotechniques.

FIN DE LA PRESENTATION

Je vous remercie de votre attention.